



## Conditions générales de location du gîte des Souins

*Annulation par le locataire :* Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.

\*En cas d'annulation avant l'arrivée dans les lieux, l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

\*Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

\*Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

*Annulation par le propriétaire :*

Le propriétaire reverse le double du montant des sommes encaissées.

*Arrivée :*

En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

*Règlement de solde :*

Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

*Utilisation des lieux :*

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

*Propreté :*

Le propriétaire est responsable de l'état de propreté du gîte avant l'entrée dans les lieux du locataire. Pendant la période de location, le nettoyage des locaux est à la charge du locataire. Celui-ci peut demander le forfait ménage s'il ne désire pas le faire lui-même au moment du départ, afin de rendre les locaux dans le même état de propreté qu'il les a trouvés à l'arrivée.

*Animaux :*

Le présent contrat précise si le locataire peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non-respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser les animaux.

*Assurances :*

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

*Paiement des charges :*

En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire les charges non incluses dans le prix. Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée dans la page « réserver » du site.

Un justificatif peut être remis par le propriétaire.